



ACM-FSI-FORMATIONS

8 rue du marché
32260 SEISSAN

<https://www.acm-fsi-formations.fr/>

tél / fax : 05 62 65 78 64

acm.fsi32@gmail.com

PROGRAMME SSIAP 3 INITIAL

PREREQUIS

- Être titulaire d'un diplôme de niveau IV
- Ou être titulaire d'un diplôme SSIAP 2, ou ERP 2 ou IGH2 délivré avant le 31 décembre 2005 et posséder une attestation d'exercice de la fonction de chef d'équipe durant 3ans
- Être titulaire du S.S.T. ou PSE1 ou du PSC 1 en cours de validité

PUBLIC

Agents de sécurité incendie dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur.

COMPETENCES DEVELOPPEES

- Le feu et ses conséquences
- La sécurité incendie et les bâtiments
- La réglementation incendie
- Gestion des risques
- Conseil au chef d'établissement
- Correspondant des commissions de sécurité
- Le management de l'équipe de sécurité
- Le budget du service de sécurité

DOCUMENTS PEDAGOGIQUES

Manuels de formation (livres SSIAP3)

ORGANISATION DE LA FORMATION

Formation en parties composées de 15 jours séparés.

DUREE

216 heures hors examen et temps de déplacement

EFFECTIFS

Jusqu'à 12 personnes

MAINTIEN DES COMPETENCES

Tous les 3 ans.

DOCUMENT DE VALIDATION

Attestation de fin de formation et diplôme

METHODE D'EVALUATION

Épreuve écrite : 1 QCM de 40 questions

Épreuve écrite : 2 Rédaction d'une notice technique de sécurité à partir de plans portant sur un groupement d'établissement non isolés de 1ère ou 2ème catégorie.

Épreuve orale : Jury

REFERENCES REGLEMENTAIRES

Arrêté du 2 mai 2005 modifié

CONTROLE QUALITE

Qualiopi

Cette formation peut être éligible dans le cadre du Compte Personnel de Formation / CPF



OBJECTIFS : en 216 heures

Le feu

Comportement au feu

Mise en œuvre des moyens d'extinction

Matériaux de construction

Etudes de plans

Outils d'analyse

Organisation générale de la réglementation

Classement des bâtiments

Dispositions constructives et techniques

Moyens de secours

Visites

Notions relatives à l'accessibilité des personnes handicapées

Analyse des risques

Réalisation des travaux de sécurité

Documents administratifs

Information de la hiérarchie

Veille réglementaire

Les commissions de sécurité

Organiser le service

Exercer la fonction d'encadrement

Notions de droit du travail

Notions de droit civil et pénal

Suivi budgétaire du service

Fonction achat

Fonction maintenance

Bilan de la formation